

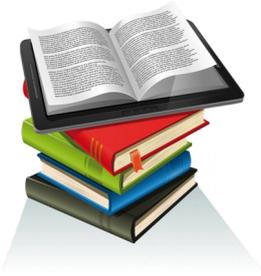


***Lorsque j'utilise ou transmets des documents,  
je vérifie que j'en ai le droit.***

*Répondez aux questions par vrai/faux ou oui/non.*

1. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit d'en copier quelques titres sur mon ordinateur ou ma tablette : **Vrai** Copie privée (Diapo 3)
2. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit d'en graver une copie sur CD et de le vendre : **Faux**. C'est de la contrefaçon (Diapo 4).
3. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit de la copier et de l'offrir à un ami : **Faux** C'est de la contrefaçon (Diapo 4).
4. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement), j'ai le droit de la poster partout sur internet : **Faux** C'est de la contrefaçon – Vous n'avez pas les droits pour le faire (Diapo 4).
5. Avec internet, j'ai le droit de télécharger un film ou une chanson célèbre sans payer : **Faux** Attention à HADOPI ! (Diapo 5 & 6)
6. J'ai le droit d'utiliser toutes les images proposées par Google pour les mettre sur Instagram : **Faux**. Il faut utiliser des images libres de droit (Diapo 7, 8 & 9)
7. Pour mettre une image ou un texte sur internet, je dois demander l'autorisation écrite de son auteur : **Vrai** sauf si l'image est sous licence Creative Commons (Diapo 10 & 11)
8. J'ai le droit d'enregistrer une émission à la télévision et de la mettre sur *Youtube* : **Faux** (Diapo 1 & 12)
9. Je veux faire une exposition sur la bande dessinée *Titeuf*. L'auteur a le droit de me demander de payer pour utiliser le texte ou les images de la BD : **Vrai** C'est le droit patrimonial (diapo 13 & 14)
10. En France, une œuvre devient libre de droits 70 ans après la mort de l'auteur. Cela signifie que je n'ai plus rien à payer si j'utilise ses images ou ses textes. Par contre, je suis toujours obligé de citer son nom : **Vrai**
11. Je veux copier une poésie de Victor Hugo (1802-1885) sur mon site internet. Je peux le faire gratuitement : **Vrai**
12. Même si j'ai l'autorisation de l'auteur, je dois citer mes sources c'est-à-dire noter le nom de l'auteur : **Vrai**

**Le droit d'auteur, ce sont les droits qu'une personne possède sur son œuvre (Diapo 2) et ses idées.**



Le droit d'auteur est composé de deux sortes de droits :

- Le droit **patrimonial** : Il permet à l'auteur et à ses descendants d'exploiter son œuvre c'est-à-dire de gagner de l'argent avec cette œuvre.  
*En France, ce droit est limité à **70 ans** après la mort de son auteur.*
- Le droit **moral** : Il permet de protéger l'œuvre. L'auteur et ses descendants peuvent s'opposer à ce qu'elle soit modifiée par exemple. (Diapo 15)  
*Ce droit est éternel et ne peut pas être vendu.*

**Conclusion : Chaque œuvre a un auteur.**

**Ceux qui regardent, lisent ou entendent une œuvre n'ont aucun droit de la diffuser, de la copier, de la modifier, ni de la vendre**

**SAUF SI**

l'autorisation demandée à l'auteur a été accordée

l'œuvre est libre de droits (*voir le droit patrimonial*)

l'œuvre est sous licence creative commons (qu'il faut alors respecter)



Cependant, il faut toujours citer ses **sources** c'est-à-dire l'origine de son document

- - - auteur, éditeur, nom du site internet, adresse url - - -